



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-33519>

Département(s) de publication : **92**

Annonce n° **25-33519**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-33395

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 25/03/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : PARIS LA DEFENSE

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 83371879400013

Ville : Paris la defense

Code postal : 92931

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 92

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché de travaux pour la requalification de l'aire de jeux Boieldieu et de ses abords

Code CPV principal - Descripteur principal : 45212100

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent marché public a pour objet la requalification de l'aire de jeux Boieldieu et de ses abords. Les enjeux du projet, identifiés avec les habitants lors de la concertation, sont : - Apaiser les flux et améliorer le confort urbain : Séparer et sécuriser les cheminements piétons et cycles ; - Renouveler et diversifier l'offre de jeux : permettre aux usagers de disposer de structures de jeux adaptés aux différentes catégories d'âge ; - Renforcer le cadre paysager : Augmenter les surfaces plantées, afin de favoriser le développement de la biodiversité.

Section 4 - Informations rectificatives

- Chaque lot contient plusieurs tranches composées comme suit : - Tranche ferme dénommée « Aire de jeux et ses abords » ; - Tranche optionnelle n° 1 dénommée « Abords du 10 Résid. Boieldieu ». En cas d'affermissement, la tranche optionnelle n°1 s'exécutera à compter de l'ordre de service envoyé au titulaire. Il ne sera pas accordé au titulaire d'indemnité de dédit en

cas d'inexécution de la tranche optionnelle, ni d'indemnité d'attente en cas de retard dans l'exécution de la tranche optionnelle n°1.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/03/2025